

**ALGERIE TELECOM SPA**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE**

REF : DOT/SDT/DRA/27/2024

Relizane : 27/10/2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE  
RELIZANE

A Monsieur

BOULAL ABDENNOUR

Cité Nadjem Mohammed N 40 Ain Defla

**Objet :** 1<sup>er</sup> Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°70/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de distribution ODN ; et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°64 du 21/04/2024 ODN Cite 100 Logts Aadl (Pose N° 01) Merdja Sidi Abed et Cite 50+20 Logts Lpl (Pose N° 01) Merdja Sidi Abed il a été constaté :

**- Vous n'avez pas récupéré votre matériel pour entamer les travaux.**

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur

Directeur Opérationnel Des  
Télécommunications De Relizane  
Salim O. H. BELLI